



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chèques-service

Question écrite n° 73682

Texte de la question

M. Jean-Michel Boucheron attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les modalités d'utilisation des chèques emplois services. Actuellement, ils ne peuvent être utilisés que par une personne physique. Il lui demande si un service équivalent peut être envisagé pour que les associations puissent bénéficier des mêmes procédures que celles accordées aux particuliers employeurs qui utilisent les chèques emplois service.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Boucheron](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73682

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1202